

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juin 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

**2016 DFPE 221** Subvention (65.000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer (10e) pour le fonctionnement de son Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et convention avec l'association « Association Olga Spitzer » (10e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Association Olga Spitzer » (10e) pour ses actions dans le cadre du fonctionnement de son Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 65.000 € est attribuée à l'association « Association Olga Spitzer » (10366 - 2016\_05235).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne 65 du budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**